

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **39 (1903)**

Heft 38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

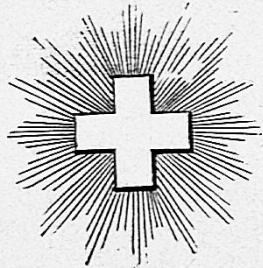
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XXXIX^{me} ANNÉE

N^o 38.



LAUSANNE

19 septembre 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le Livre d'or scolaire vaudois.* — *Chronique scolaire : Confédération suisse. Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. Tessin. Berne. Allemagne.* — PARTIE PRATIQUE : *Géographie du coton.* — *Récit : Les trois papillons.* — *Grammaire : Le prénom.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Solution d'un problème proposé aux lecteurs.*

LE LIVRE D'OR SCOLAIRE VAUDOIS

Souvenirs du Centenaire.

Le *Volume commémoratif du Centenaire*, qui vient de paraître, renferme près de 300 figures de Vaudois qui, dans les divers domaines du savoir humain, ont marqué au cours du premier siècle de notre indépendance. Le corps enseignant primaire, secondaire et supérieur y est représenté par une quinzaine de noms. C'est peu, sans doute. Il est évident que d'autres qui ont vécu en dehors du bruit et de la gloire n'en ont pas moins été utiles au pays et mériteraient d'être tirés de l'oubli ; mais il a fallu se borner à ceux sur le compte desquels on possédait des renseignements précis et dont il a été possible de reconstituer les traits, grâce à un document authentique : tableau, photographie, etc.

Nous donnons ci-dessous quelques illustrations accompagnées de brèves notices de patriotes vaudois qui se sont spécialement occupés de l'école du peuple. Nos lecteurs retrouveront et reconnaîtront avec plaisir, pensons-nous, la figure de quelque maître ou collègue disparu, qu'ils ont connu et aimé ou dont ils connaissent à tout le moins les écrits.

Jean-Daniel-André Gindroz. 1787-1857. Professeur de littérature et plus tard, de philosophie à l'Académie de Lausanne. Vice-président du Conseil académique, trois fois recteur. Membre de l'assemblée constituante de 1830. Président du Grand Conseil. Vice-président du Conseil de l'instruction publique. Auteur de nombreux travaux sur les questions religieuses, scolaires, politiques et de *l'Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, Lausanne in 8°. 1835. Son portrait, peint par Arlaud, a été légué à l'École normale du canton de Vaud par sa nièce, M^{me} Schüppli, née Gindroz, décédée à Thoun le 22 mars 1899.

Jean-Daniel Sonnay. (L'*Educateur* a déjà publié son portrait et sa biographie complète. Voir Nos 27 et 28.)



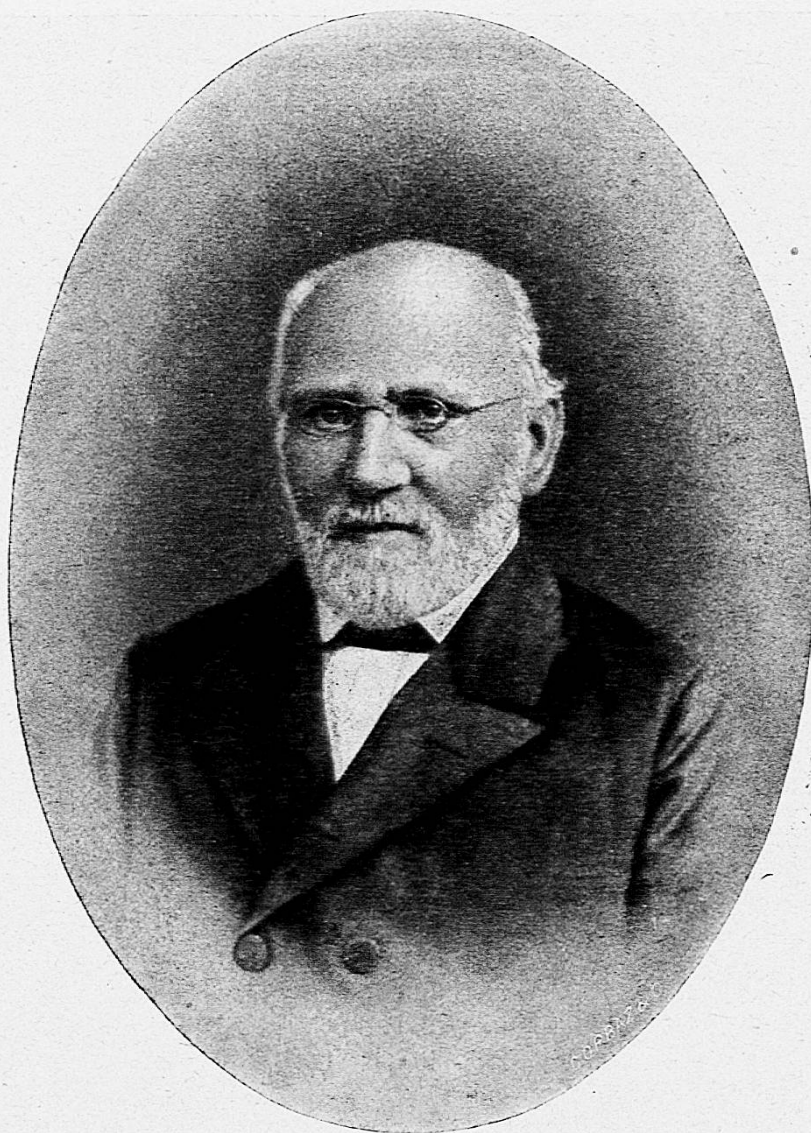
André Gindroz



Cornélie Chavannes

Cornélie Chavannes, fille de David-Alexandre Chavannes et sœur d'Herminie, celle qui publia de nombreux écrits à l'usage de la jeunesse, entre autres : *Lectures pour les enfants de cinq à huit ans*. *L'ami des enfants vaudois*. Cornélie Chavannes, née à Vevey le 22 mars 1794, morte à Lausanne le 14 mai 1874. Première maîtresse d'étude de l'Ecole normale des institutrices du canton de Vaud, dès sa fondation, en 1837. Auteur d'un ouvrage estimé qui eut trois éditions : *Cours d'économie domestique*. Lausanne in-8° 1840.

David Magnenat-Gloor. Né en 1803. Instituteur au Mauborget de 1819 à 1824 ; à Villars-Bozon, de 1826 à 1830 ; à Gingins, de 1830 à 1845. Maître de géographie et d'histoire aux Ecoles normales du canton de Vaud, de 1845 à 1875. Mort le 10 juin 1882. Premier cartographe vaudois. En 1836, il publie un planisphère peu connu chez nous, mais longtemps en usage dans les écoles du canton de



D. Magnenat-Gloor.

Genève ; en 1841, la carte d'Europe. Il envoie à l'Exposition universelle de 1878 une très belle mappemonde longue de trois mètres, restée manuscrite. Elle lui vaut le titre d'officier d'académie.

F. G.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Fondation Berset-Müller. — La commission administrative de cet établissement a eu une séance le samedi 12 septembre, à l'asile du Melchenbühl. M. le Conseiller fédéral Ruchet honorait la réunion de sa présence. Y assistaient, en outre, M. le Colonel Flückiger, chef du service des constructions de la Confédération, tous les membres de la commission, ainsi que Mme Scheidegger, directrice. Après avoir entendu un rapport de M. Flückiger, la commission unanime s'est prononcée en faveur de la construction d'une

annexe destinée à la buanderie. Elle a voté l'admission d'une nouvelle pensionnaire, qui entrera dans la maison le 1^{er} janvier prochain. Enfin elle a entendu la lecture d'un rapport consciencieux de la directrice sur l'état et la marche de l'institution, qui suit son développement progressif et normal.

VAUD. — Rectification. — Trompé par un article qui avait l'air tout à fait précis du *Nouvelliste vaudois* et que nous avons lieu de croire exact, nous avons accusé M. Blanc, instituteur à Commugny, d'avoir voulu « donner un coup de pied à l'*Educateur*. » Notre collègue nous écrit pour nous déclarer que les paroles rapportées par le journal sus-nommé n'ont jamais été prononcées. Nous nous empressons de lui donner acte de sa rectification et de lui faire nos sincères excuses pour les termes un peu vifs de notre article. — Nous devons ajouter que les dernières lignes ne le concernaient nullement, mais bien l'auteur anonyme de la communication inexacte adressée au *Nouvelliste vaudois*. E. S.

Nous recevons, d'autre part, la rectification officielle suivante de M. Visinand, délégué du district de Nyon :

La Rippe, le 12 septembre 1903.

A M. Savary, correspondant vaudois de l'*Educateur*.

Vous publiez, dans l'*Educateur* de ce jour, sous le titre « Assemblée de Nyon », un article de nature à jeter un discrédit absolument immérité sur les membres du corps enseignant de notre district. En qualité de délégué, nous nous voyons dans l'obligation de rétablir les faits qui ont provoqué votre légitime indignation, après quoi nous vous demanderons de bien vouloir reconnaître que vous êtes parti en guerre sur de pures fantaisies.

La Conférence de district, convoquée par le Bureau, à la demande de quelques collègues, s'est, en effet, réunie à Nyon le 29 août dernier pour s'occuper de l'augmentation des traitements. Après un bref exposé du motif de la réunion et quelques discours qui n'avaient rien d'agressif, nous avons répété les renseignements déjà donnés dans la conférence officielle. M. Meyer, président de la *Société pédagogique vaudoise*, qui se trouvait heureusement à Nyon ce jour-là, est venu confirmer et compléter nos allégations.

Tous les membres — sauf un, paraît-il — se sont ensuite déclarés pleinement satisfaits du travail accompli par les organes de la *Société pédagogique vaudoise*, et la séance a été levée.

Voilà tout ! La réunion a été très correcte ; l'assemblée a exprimé sa confiance en M. le Chef du Département ; elle a montré à M. Meyer qu'elle approuvait sa ligne de conduite... Qu'y a-t-il là de subversif ou même de *singulier* ?

Tout ce que notre séance a présenté de *singulier*, c'est le compte-rendu qui en a été fait dans le *Courrier de la Côte*, compte-rendu où l'auteur a greffé, de savante façon, ses idées personnelles sur celles de ses collègues.

M. Blanc, par exemple, qui est pris à partie par l'*Educateur*, n'a pas prononcé du tout les paroles rapportées par le *Courrier* et le *Nouvelliste*. Au moment où notre collègue parlait, il est vrai, une semblable boutade est partie d'un autre point de la salle : pure plaisanterie, que personne n'a prise au sérieux.

Quant au « drapeau que des mains veules n'ont pas su tenir », il

n'en a été question ni de près, ni de loin ; la responsabilité de cette offense revient tout entière à l'auteur de l'article anonyme.

L'Educateur a le devoir, après son attaque, de rendre à César ce qui est à César ; en n'accordant pas aux régents de Nyon la justice qui leur est due, il jetterait lui-même le premier germe d'une discorde regrettable. Tous les instituteurs, sans exception, et la plupart des institutrices du district, font partie de la *Société pédagogique* et en sont membres fidèles. Aujourd'hui, sur la foi d'un article de journal, issu d'une plume malveillante, toute cette phalange est accusée de dissidence, presque mise au pilori : vous ne voudrez pas perpétuer cette injustice, nous en sommes certain.

Renseignements pris, le journal pédagogique qu'il serait question de fonder ici est un simple, un stupide canard.

Le délégué de district, Président de la réunion de Nyon :

E. VISINAND.

P.-S. — Je me permets encore de vous faire remarquer que je juge de la réunion avec d'autant plus d'indépendance que j'aurais été opposé à sa convocation si l'on m'eût consulté (voir d'ailleurs l'article du *Courrier*).

Congrès de la Société pédagogique vaudoise à Moudon en 1905.

— Les instituteurs et institutrices des districts de Moudon et d'Oron se sont réunis à Mézières le 3 septembre écoulé. Il s'agissait de préavisier sur le prochain congrès de la *Société pédagogique vaudoise*, qui aura lieu en 1905, à Moudon. Ce congrès sera l'œuvre des conférences des deux districts sus-indiqués.

La séance a été très nourrie. Un comité d'action (comité provisoire) a été élu et muni de pleins pouvoirs. L'assemblée a voté une cotisation mensuelle régulière afin de constituer un fonds.

Le zèle et la franche cordialité qui n'ont cessé de régner dans la conférence sont un heureux présage pour l'œuvre commencée.

Fournitures scolaires. — Les écoliers qui utilisent l'ardoise ont été quelque peu surpris de recevoir, à partir de ce printemps, des crayons dont la mine était presque blanche comme de la craie. Mais ils ont dû remarquer que cette mine, de pâte plus douce que celle des crayons employés auparavant, ne rayait pas l'ardoise et ne produisait pas ce grincement désagréable entendu trop souvent, tout en donnant un trait bien marqué. Ils auront par contre reconnu aussi que les nouveaux crayons doivent être taillés avec moins de rudesse que les anciens.

Pour faciliter ce dernier travail, des fabricants ont livré au commerce de petites machines spéciales. Il en est qui coûtent fort peu de chose et ont déjà tenté beaucoup d'écoliers. Leur emploi, il est permis de le dire cependant, ne répond pas longtemps à ce que l'on en attendait. Avec l'intention de faire mieux, MM. Paillard & Cie, à Ste-Croix, viennent de mettre en vente un nouveau petit appareil présentant un avantage incontestable sur les systèmes similaires ; le prix en est malheureusement un peu élevé. Dans les localités ayant plusieurs classes, en particulier, cette ingénieuse petite machine rendrait de signalés services. En pensant à l'école primaire, nous nous permettons toutefois de faire remarquer qu'il serait bon de pouvoir modifier la disposition des roues dentées servant à tailler le crayon, de façon à obtenir une pointe un peu moins effilée. A part cela, ce nouvel appareil est tout à fait recommandable.

Un spécimen est en dépôt au *Musée scolaire*.

L. HENCHOZ.

JURA BERNOIS. — Caisse des retraites des instituteurs primaires bernois. — Si l'on en croyait les propositions d'un instituteur de l'Emmenthal, qui a essayé de révolutionner la statistique des résultats pédagogiques de l'examen des recrues en la compliquant outre mesure, rien ne serait plus facile que de résoudre la question des pensions de retraite du corps enseignant bernois. Il n'y aurait qu'à constituer un fonds de réserve de 300 000 francs, avec lequel on pourrait assurer des pensions de retraite suffisantes à tous les instituteurs. On constituerait ce fonds en prenant 100 000 francs de la subvention fédérale de 1903; on demanderait aux communes 60 francs par classe secondaire, ce qui rapporterait 140 000 francs; chaque membre du corps enseignant payerait une finance d'entrée de 40 francs et, avec un subside annuel de 100 000 francs payé par l'Etat de Berne, on aurait une institution qui répondrait à tous les besoins. Quant aux institutrices et instituteurs recevant actuellement des pensions de retraite de 50 à 400 francs, ils seraient indemnisés au moyen des subsides fédéraux.

Il y a lieu de prémunir les autorités, le public en général et le corps enseignant contre de pareilles propositions, qui ne reposent sur aucune étude sérieuse de la question et qui ne brillent que par la présomption et la hardiesse de leur auteur.

C'est à la Société pédagogique jurassienne que revient l'honneur d'avoir, la première, mis à l'étude la fondation d'une caisse de retraite obligatoire pour le corps enseignant, ainsi que pour les veuves et orphelins des instituteurs. Le rapport de M. Grosjean père, instituteur, à Neuveville, présenté à l'assemblée de Bienne, le 7 août 1893, prévoyait, outre les cotisations régulières du corps enseignant et la participation de l'Etat, une fusion avec la Caisse actuelle des instituteurs fondée en 1818.

Ce sont ces principes qu'on retrouve dans les articles 49 et 50 de la loi scolaire de 1894, qui dit :

« Le Grand Conseil peut, au moyen d'un décret, régler les pensions du corps enseignant d'après le principe de l'assurance obligatoire et avec une participation financière des instituteurs eux-mêmes. Le Conseil exécutif peut obliger tout instituteur du canton à se faire recevoir membre de la caisse cantonale des instituteurs, à condition que cette caisse soit organisée conformément à son but et qu'il en ait approuvé les statuts. »

Dès l'automne 1896, le synode scolaire, élu par le peuple, nomma une commission chargée de réviser les statuts de la caisse actuelle des instituteurs pour les mettre en harmonie avec la loi scolaire. Cette commission de neuf membres confia à son bureau le soin de faire les études techniques nécessaires pour assurer une pension de retraite suffisante à l'instituteur invalide, pour reporter la pension de retraite de l'instituteur décédé sur la veuve et ses enfants mineurs, et éventuellement sur ses ascendants.

Pour avoir des bases solides et exactes, la commission recueillit des données personnelles sur tous les instituteurs et institutrices publics du canton : état-civil, âge des célibataires, des conjoints et des enfants, nombre d'enfants, traitements, etc. Les principes à la base de l'institution ayant été admis, il fallut au moyen des tables de mortalité calculer les réserves en cours, les cotisations à payer par les assurés et par l'Etat. On prit comme exemple les caisses d'assurances des employés de chemin de fer. Tous ces calculs furent faits sous la direction et le contrôle de MM. les docteurs Graf et Moser, professeurs de mathématiques à l'Université de Berne, ainsi que par M. Leubin, employé au contrôle fédéral des assurances. Le directeur de ce bureau, M. le Dr Kummer, faisait aussi partie de cette commission qui, dans cinq longues séances, adopta les conclusions de son bureau et en particulier le règlement de la nouvelle caisse à créer. Les frais importants de ces études, qui d'ailleurs ont été publiées, ont été couverts par la Direction de l'instruction publique, par la Société des instituteurs bernois et par la caisse actuelle des instituteurs.

Les cotisations du corps enseignant primaire, car il ne s'agit ici que de cette catégorie de fonctionnaires, sont fixées au 5 % du traitement ; celles de l'Etat s'élèveront au 4 % des mêmes traitements, ce qui représente annuellement 100 000 francs.

Les pensions de retraite en cas d'invalidité constatée seraient du 30 % du traitement pendant la première année. Elles augmenteraient chaque année de 1 % pour atteindre un maximum de 60 % au bout de 30 ans d'enseignement. On admet également un traitement maximum de 3000 francs soumis à la retraite, de sorte que la plus forte pension serait de 1800 francs dans le cas le plus favorable. La veuve retirerait la moitié de la pension du mari et les orphelins, jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de 17 ans, suivant leur nombre et suivant les cas, au total trois quarts au plus de la pension du père.

Ce qui a retardé le décret du Grand Conseil dont fait mention la loi scolaire, c'est le subside annuel de 100 000 francs destiné à faire marcher l'institution. On comprend en effet que les instituteurs âgés, déjà invalides, ne peuvent plus être assurés contre l'invalidité. Il a fallu trouver une limite et on s'est arrêté à l'âge de 36 ans. Si l'on avait voulu assurer les classes d'âge suivantes, il aurait fallu introduire des primes si élevées que l'instituteur, avec ses modestes ressources, n'aurait jamais pu les payer. Les membres du corps enseignant, âgés de plus de 36 ans, lors de l'adoption des statuts de la nouvelle caisse, continueront à être pensionnés d'après le système actuel. Ils n'auront pas de cotisations à payer, mais ne recevront que des pensions de 280 à 400 francs suivant les années de service. Pendant un certain nombre d'années, les dépenses de l'Etat pour pensions iront en augmentant par suite des deux séries parallèles de pensionnés ; elles atteindront un maximum et diminueront progressivement par la mort de tous les assurés du système actuel.

A ce moment, les dépenses auront acquis un cours régulier pouvant être prévu assez approximativement par les données de l'assurance sur la vie et de l'augmentation de la population. C'est pour passer d'un système à l'autre qu'un subside annuel de 100 000 francs est nécessaire et maintenant qu'il est assuré par les subventions fédérales, rien ne s'oppose plus à ce que le Grand Conseil décrète l'obligation de l'assurance pour les jeunes membres du corps enseignant.

C'est le 30 avril 1898 que la commission dont nous avons parlé a terminé ses travaux. Ils ont encore été soumis à l'expertise de M. le professeur Kinkelin, à Bâle, un spécialiste dans les questions d'assurance. Il importe, puisque les ressources sont trouvées, que l'institution puisse fonctionner, car plus on attend, plus on fait de tort aux classes d'âge qui comptaient entrer dans l'assurance et qui s'en voient frustrées parce qu'elles dépassent maintenant la limite fatale. Plusieurs instituteurs qui croyaient profiter de la nouvelle institution n'ont contracté aucune assurance auprès de la caisse actuelle, car ils craignaient de ne pouvoir payer les primes d'une double assurance, l'une officielle et l'autre libre.

La caisse des retraites pour instituteurs invalides, pour veuves et orphelins d'instituteurs, telle qu'elle a été discutée et adoptée par la commission, sera une institution sérieuse, basée sur des calculs mathématiques, sur des données officielles. Elle pourra tenir ce qu'elle promettra. Il faut éviter d'égarer l'opinion du corps enseignant et de l'autorité législative au moyen de projets éclos subitement dans le cerveau d'un instituteur et qui n'ont d'autre garantie de solvabilité que la suffisance avec laquelle ils sont présentés.

H. GOBAT.

— **Après vingt ans.** — O vanité du bonheur ! ce temps béni de la pension — j'allais écrire prison — ce temps de l'école que l'on regrette toute sa vie, ce moment unique et radieux de la floraison, de l'épanouissement, nous semblait lourd, maussade, pénible, et les longues ! longues années se traînaient sans fin, comme les nuées d'hiver au flanc des bois !

Ces lignes de l'un de nos bons auteurs romands viennent sous ma plume au moment de remplir la tâche, agréable quoique imposée, de rendre compte d'une séance d'anciens élèves de l'Ecole normale jurassienne. Les quelques instituteurs sortis en 1883 de cet établissement ont leurs assemblées régulières. Chaque lustre une réunion toute intime ravive les souvenirs du passé, tout en faisant jouir les participants du bonheur présent de se serrer la main et de s'encourager au travail pour l'avenir.

Nous nous trouvions donc réunis à Porrentruy le 16 août dernier, non seulement pour resserrer des liens de bonne amitié, mais encore pour visiter les lieux où se sont faits nos premiers pas dans la carrière pédagogique. Et les conversations vont leur train, et les beaux moments du temps jadis reparaissent en foule dans nos mémoires où ils ont sommeillé si longtemps, et les joyeux éclats de rire se succèdent à jet continu, alternant avec les exclamations admiratives sur les heureux changements opérés depuis le temps où nous y étions.

Ah ! mais il me faudrait un numéro entier de l'*Educateur* pour présenter tous les progrès accomplis dans le premier établissement d'instruction publique du Jura au cours de ces deux décades et surtout de ces dernières années. Et puis, l'on parle même pour un avenir très prochain — ceci entre nous — de la réinstauration de l'externat pour la dernière année d'étude¹ — je connais des 83 qui ont fait un beau tapage lorsque, il y a quelques années, l'Ecole normale était redevenue la geôle d'antan ; — et il y a encore d'autres réformes dans l'air. Bravo ! les hommes d'initiative en avant !

Mais, je voulais vous parler de notre réunion et voilà que je me laisse aller à dissertar sur l'Ecole normale. Au fait, si je m'y attarde, c'est par pure sympathie et en me remémorant les vœux formés par l'assemblée des 83 pour la prospérité de notre chère *alma mater*, de son dévoué directeur et de sa digne compagne.

Je ne veux parler que pour mémoire de la course en automobile, aussi mouvementée qu'imprévue, aux féeriques grottes de Réclère, qui a elles seules vaudraient le voyage de Porrentruy. En fait d'imprévu — il est vrai que ça été le plat le plus chargé de notre dessert vital — je n'aurai garde d'oublier les vers lus par un des nôtres, qui s'est révélé poète de mérite et dans lesquels il a retracé, en une peinture des plus réalistes, les épisodes caractéristiques qui ont marqué notre séjour de quatre ans dans la cité des princes-évêques.

Et pour conclure : Les réunions périodiques d'instituteurs ayant fait leurs études ensemble et dispersés aux quatre coins de l'horizon ont ceci de bon, je dirai d'excellent ; d'une part, elles procurent une agréable diversion aux absorbantes occupations ordinaires tout en rendant plus étroite l'amitié, qui unissait déjà des hommes travaillant à l'œuvre commune d'éducation de l'enfance ; elles évoquent, d'autre part, de nombreux souvenirs — les uns d'une gaité folle, les autres d'une sombre tristesse — et donnent un nouveau courage, avec un peu de bonheur pour l'accomplissement consciencieux de la belle mission qui nous est dévolue et que nous avons tous à cœur de réaliser dans notre sphère d'activité. TH. M.

NEUCHÂTEL. — Au Val-de-Ruz. — Jeudi 3 septembre courant, le corps enseignant du Val-de-Ruz était réuni à Savagnier en assemblée de la Société pédagogique, sous la présidence de M. Georges Favre, instituteur à Cernier : 42 institutrices et instituteurs ont répondu à l'appel. M. l'inspecteur Blaser assistait à la séance.

L'objet principal de la séance, le seul sur lequel nous voulions insister ici, parce qu'il intéresse d'une façon toute spéciale la famille, était un rapport sur cette question :

« L'école primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie ? »

¹ La *Feuille officielle scolaire* du 15 septembre annonce en effet que l'internat pour les élèves de la première classe de l'école normale de Porrentruy est supprimé à partir du 1^{er} octobre 1903.

» Comment cette éducation pourrait-elle être complétée avantageusement ? »

Un remarquable travail a été présenté sur cette importante question par M^{lles} Bertha Veuve, à Cernier, et Marthe Ruedin, à Fontainemeion.

Après discussion, la conférence a arrêté ses conclusions comme suit :

« I. La femme, occupant une place si importante dans la société, et les exigences de la vie étant toujours plus nombreuses, il est nécessaire de compléter l'éducation générale de la jeune fille et de lui donner une instruction ménagère plus complète.

» II. L'école primaire fait beaucoup pour le développement intellectuel des enfants, mais son programme gagnerait à être légèrement modifié, simplifié et interprété d'une manière plus pratique ; son application devrait tendre davantage au développement moral et esthétique des élèves.

» III. Les innovations suivantes pourraient être apportées au programme :

» a) Enseignement de la gymnastique rendu obligatoire à tous les degrés ;

» b) Surveillance régulière de la santé des enfants par un médecin scolaire ;

» c) Courses plus fréquentes dans la campagne, musées, usines, etc. ;

» d) Causeries d'histoire naturelle ;

» e) Instruction civique.

» IV. Institution de cours complémentaires obligatoires, pendant le semestre d'hiver, durant deux ans et cela dès la sortie de l'école primaire. Ces cours contribueraient à étendre le cercle des connaissances des élèves, travailleraient au développement moral et auraient pour but le développement moral des jeunes filles.

» V. Création d'écoles ménagères obligatoires donnant à la jeune fille un enseignement ménager complet. Cours de samaritain. Soins à donner aux enfants (puériculture).

» VI. Partout où faire se pourra, on créera des cours professionnels facultatifs, établis de façon à ce que toutes les jeunes filles qui le souhaitent puissent en profiter.

» VII. Les cours complémentaires, les écoles ménagères, les cours professionnels seraient organisés par les communes, soutenus par l'Etat et subventionnés par la Confédération. »

BERNE. — On annonce la mort d'un pédagogue connu, herbartien éclairé et convaincu, M. J. Joos, sous-directeur de l'école normale libre du Muristalden, près Berne.

TESSIN. — C'est demain 20 septembre que le corps enseignant tessinois inaugure à Pollegio le monument élevé à la mémoire du Dr Imperatori, directeur de l'école normale de Locarno.

ALLEMAGNE. — **Pédagogie en voyage.** — 154 instituteurs et institutrices de Vienne viennent de rentrer d'une grande excursion scolaire dans les pays du Nord. Ils ont été brillamment reçus à leur retour par le corps enseignant berlinois, qui leur avait préparé une grandiose réception et les a retenus deux jours dans la capitale prussienne.

— Le Comité central des instituteurs bavares vient d'adresser une requête au gouvernement le priant de bien vouloir accorder à chaque classe du royaume un transport gratuit en vue d'une excursion scolaire.

— **Iéna.** — Le nombre des participants aux cours de vacances s'élève à 369. C'est probablement le chiffre le plus haut qui ait été atteint jusqu'ici.

— A l'Ecole normale de Hanovre, un candidat aveugle vient d'obtenir son brevet de capacité.

— Barmen vient d'inaugurer le monument élevé à la mémoire de F.-W. Dörpfeld (1834-1893), disciple de Herbart. Le socle du monument porte ces mots : *Er hatte unser Volk lieb, und er hat uns die Schule erbaut.*

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE

Résumé des leçons de M. le professeur Charles Knapp aux cours de vacances de Neuchâtel, en juillet 1903 (suite).

Géographie du coton.

Application des idées émises sur la méthode à suivre dans l'enseignement de la géographie.

« Qu'un fait en amène logiquement un autre, que la géographie n'est pas un émiettement, une série de petits faits échelonnés ».

I. Quelles sont les conditions générales, favorables à la culture du coton ?

II. Quelles sont les contrées qui peuvent le mieux réaliser ces conditions ?

Conditions générales. — Le coton est une malvacée qui croît dans la zone tropicale et aussi dans les parties chaudes des régions tempérées ; il y a plusieurs espèces de coton, citons le « coton-arbre » qui n'atteint pas de très grandes dimensions et le « coton herbacé » que l'on sème plus volontiers, qui est annuel et qui permet d'étendre les cultures plus au nord. Nous parlerons de ce dernier qui demande les conditions physiques suivantes : beaucoup de chaleur et d'humidité, mais pas une trop grande chaleur qui grillerait la plante au moment de la maturité et pas trop d'humidité à la même époque : donc le coton demande des zones chaudes, humides une partie de l'année seulement, et d'emblée nous excluons la « côte de Malabar », (tout le pays à moussons) et la région du « sud du Bengale ». Nous le trouverons, par contre, où il fera assez chaud, où il y aura de la pluie une partie de l'année et où on peut irriguer ; donc dans une « partie de l'Inde » et dans les « Etats-Unis du sud ». (Le coton croît à l'état sauvage dans les « régions soudaniennes », en Afrique et sur les « côtes orientales du Japon »). Où trouvera-t-on une forte chaleur en même temps qu'on pourra irriguer ? En « Egypte » (Nil), dans le « Touran et le Turkestan russe ».

Sur 26 millions de balles de coton produites sur toute la surface de la terre (balles d'un poids moyen de 180 kg. chacune) les Etats-Unis en fournissent 12 millions, l'Inde 3 millions, l'Egypte 1 1/2 million, la Chine (mais c'est peu certain) 1 1/2 million aussi.

Conditions climatiques et sol. — Aux « Indes », sur les côtes du « Malabar » les moussons déchargent leur humidité tandis que plus loin, vers le « Décan », il pleut moins. Aux « Etats-Unis », le coton ne se cultive pas sur les rives du golfe du Mexique ni de l'Atlantique : il y pleut trop ; mais sa culture est prospère au « Texas », dans la « Louisiane », la « Floride », la « Géorgie », les « Carolines » etc. ; on le plante au mois d'avril : en août la pluie s'arrête, la chaleur cesse de s'élever et le coton mûrit dans les conditions voulues.

Parmi les contrées d'irrigations favorables à la culture du coton citons : la « vallée de l'Indus », le « Pendjab », le pourtour de la « Perse », les « oasis du Turkestan » (agrandies par les Russes qui y ont installé un grand nombre de canaux d'irrigation), « l'Egypte » pays type, dans la zone du Delta (sauf sur les bords de la mer qui sont trop marécageux), et sur un liseré en amont du Caire, liseré qui va s'étendre et s'augmenter grâce aux nouveaux réservoirs construits sur le Nil. Le « Pérou » où des cours d'eau peuvent inonder le sol ; ce pays fournit un coton particulier très beau, dit « coton longue soie ».

Le sol a de l'importance dans la culture du coton, et puisque cette plante demande de l'humidité, les « terres argileuses » (terres conservant l'eau) lui conviendront : Etats-Unis, Indes entre autres. Dans « l'Inde », le « regur » ou « terre à coton » provient d'un limon coloré en noir par la décomposition d'anciennes herbes de steppes ; ce « regur » manque à la pente des collines, il coule pour ainsi dire dans le fond des vallées. Le « regur » ne contient pas de pierres, il

renferme une certaine quantité d'alun et se cultive sans fumure, c'est un terrain d'alluvion. De même, en « Chine » dans la vallée du Yan-tsé-yang ; dans la « vallée du Mississipi » se trouvent aussi des terres alluvionnaires. Dans cette dernière région, les inondations étant à craindre vers la partie basse du fleuve, la culture du coton a lieu sur les pentes des vallées, de même dans la contrée des « Alleghanys ».

La culture du coton ne dépasse pas 40 degrés de latitude au nord et au sud. En Europe (Sicile) quelques essais ont été tentés mais n'ont pas réussi. C'est une culture compliquée qui exige beaucoup de travaux longs et pénibles, qui ne peut se faire que dans des contrées où la population est assez dense et où elle peut supporter un climat chaud et humide : d'où la traite des nègres qui florissait encore vers le milieu du siècle passé au profit des cultures des Etats-Unis, traite qui ne fut abolie qu'après une guerre civile sanglante. D'autres pays ont cherché à supplanter les Etats-Unis pour la production : Egypte, Inde, mais sans y réussir ; aux Etats-Unis les procédés de culture sont meilleurs et on a des espèces de coton meilleures aussi.

Industrie. — L'industrie cotonnière s'est développée ailleurs que dans les contrées de production ; les grands centres industriels pour la fabrication des étoffes de coton sont en Angleterre, en Allemagne, en France, en Suisse et même en Espagne (Catalogne). Cependant on remarque que ces conditions changent actuellement et que l'industrie du coton tend à s'établir dans les pays qui le produisent : aux Etats-Unis, à Bombay, où se sont fondées de nombreuses filatures. D'où il résulte que l'Angleterre — là, nous abordons l'économie politique — ne pouvant plus exporter autant de cotonnades dans les Indes se rabat sur la colonisation africaine pour trouver de nouveaux débouchés. En même temps que pour protéger son pays et son commerce, elle établit de nouveaux droits de douane, des droits d'entrée lui permettant de lutter victorieusement contre des rivaux.

Nous voyons donc que les conditions géographiques de la culture et du travail du coton varient avec le temps, et que ces variations ont leur répercussion dans l'histoire des pays qui produisent la plante ou la travaillent. M. MÉTRAL.

Lisez, dans le précédent article, au milieu de la page 539, *géographique* au lieu de *géologique*.

RÉCIT

Degré inférieur.

Les trois papillons.

Je vous ai apporté trois jolis petits animaux. Comment s'appellent-ils ? Des papillons. Où avez-vous vu des papillons ? Nous les avons vus voltiger dans la prairie et se poser sur les fleurs. Que font-ils là ? Ils puisent le suc des fleurs et s'en nourrissent. Combien d'ailes a le papillon ? A quoi lui servent ces ailes ? Quelle couleur a ce papillon ? et celui-ci ? Nous admirons la forme gracieuse du papillon et ses belles couleurs.

RÉCIT : Il y avait une fois trois papillons, un blanc, un rouge et un jaune. Ils jouaient au soleil et voltigeaient de fleur en fleur. Tout à coup, survint une averse qui les mouilla complètement. Ils s'envolèrent vers une tulipe jaune, panachée de rouge et lui dirent : Petite tulipe si gentille, ouvre-nous ta fleur pour que nous puissions nous y abriter. Mais la tulipe répondit : J'ouvrirais volontiers au papillon jaune et au papillon rouge, mais pas au blanc, je ne l'aime pas. Le papillon jaune et le rouge répondirent : Si tu ne veux pas aussi recevoir notre frère, nous n'irons pas vers toi. Ils s'envolèrent tristement, car leurs ailes deve-

naient lourdes d'humidité. Voyant un beau lis blanc, ils lui dirent : Bon lis, ouvre-nous un peu ta corolle et protège-nous contre la pluie ! Le lis répondit : J'ouvrirai au papillon blanc qui me ressemble, quant aux autres je ne les aime pas. Alors le papillon blanc répondit : Si tu ne veux pas recevoir mes frères, je n'entrerai pas chez toi, nous aimons mieux être mouillés tous les trois. Et ils s'envolèrent.

Le soleil, caché derrière les nuages, avait vu combien ces trois papillons s'aimaient. Il perça les nuages, chassa la pluie et brilla de nouveau sur la prairie et sur les papillons. Il eut bientôt séché leur ailes et réchauffé leur corps. Contents et joyeux, les papillons voltigèrent de nouveau et s'amusèrent jusqu'au soir.

COMPTE RENDU A L'AIDE DE QUESTIONS : De combien de papillons parle notre histoire ? Quelles couleurs avaient-ils ? Où jouaient-ils ? Les papillons ne peuvent pas supporter l'air trop frais, c'est pourquoi ils aiment à jouer au soleil. A quoi jouaient-ils ? Ils voltigeaient, ils dansaient sur les fleurs. Les enfants aussi dansent quelquefois dans les prairies. Les papillons dansent-ils comme les enfants ? Non, ils ne peuvent pas danser véritablement, ils voltigent gaiment en avant, en arrière, en haut, en bas, on dirait qu'ils dansent. Ce jeu leur plaisait-il ? Beaucoup. Pourquoi le pensez-vous ? Parce qu'ils jouaient continuellement sans jamais se fatiguer. Les enfants font aussi comme ces papillons. Dans les belles et chaudes journées d'été, ils jouent jusqu'à la nuit tombante. Le soir, quand le soleil se couche, on entend encore sur la place leurs voix joyeuses et leurs bons rires.

Tout à coup la danse des papillons fut interrompue. Par quoi ? Par une averse. Où volèrent-ils ? Vers la tulipe rouge et jaune. Que devait-elle faire ? Voici une tulipe : voyez, elle devait ouvrir ses pétales comme ceci pour que les papillons puissent se glisser dans la fleur. Quand il pleut, la tulipe peut rapprocher ses pétales, le soleil les lui fait ouvrir. Que répondit la tulipe ? Qui voulait-elle recevoir ? Qui devait rester dehors ? C'était bien cruel de la part de la tulipe. Le pauvre petit papillon blanc devait se mouiller et avoir froid, tandis que les deux autres seraient à l'abri. Cela se passa-t-il ainsi ? Non. Pourquoi les deux papillons ne voulurent-ils pas entrer ! Parce que la tulipe ne voulait pas laisser entrer leur petit frère. C'était bien de leur part de ne pas laisser le blanc tout seul.

Il pleuvait toujours plus fort et les papillons avaient bien besoin d'un abri. Où volèrent-ils ? Vers le lis. Voici un lis ; comment est-il ? Il a de grands pétales qu'il peut aussi fermer et ouvrir. Que répondit le lis ? Pourquoi voulait-il seulement le blanc ? Entra-t-il dans la fleur ? Pourquoi ? Que préféra-t-il supporter ? Aucun d'entre eux ne voulait laisser son frère. Enfin le ciel s'éclaircit. Qui avait vu les bons petits frères ? Où était le soleil pendant qu'il pleuvait ? Les nuages se dissipèrent et le soleil chassa la pluie. Qui réchauffa-t-il bien vite ? Les papillons. Que purent-ils faire ? Jusqu'à quand dansèrent-ils ?

Pourquoi la tulipe ne voulait-elle pas laisser entrer les papillons ? Et le lis ? Ces deux fleurs croyaient que leurs couleurs étaient les plus belles de toutes. Est-ce vrai ? Non, elles se l'imaginaient tout simplement ; elles étaient fières. Qu'auraient-elles dû faire ? Les trois papillons étaient tristes et malheureux ; il eût été bien de leur part d'ouvrir leur fleur aux papillons. Elles auraient dû être plus polies et plus aimables. Nous devons aussi être polis et aimables. Envers qui ?

Les papillons nous enseignent aussi quelque chose. Pourquoi étaient-ils de bons frères ? Ils s'aimaient comme des frères et des sœurs doivent s'aimer. Croyez-vous que les papillons se chicanaient souvent ? Non, ils vivaient en paix. Pensez à eux et imitez-les toujours.

(D'après Seidel).

L. R.

Renoncer à temps évite bien des misères.

GRAMMAIRE

Degré intermédiaire.

Le pronom.

PREMIÈRE LEÇON : LES PRONOMS SUJETS DE TROISIÈME PERSONNE.

EXERCICES ORAUX. — Que fait l'écolier ? — L'écolier écrit ; *il* écrit.

Que fait la couturière ? — La couturière coud ; *elle* coud.

Que font les médecins ? — Les médecins soignent les malades ; *ils* soignent les malades.

Que font les institutrices ? — Les institutrices instruisent les élèves ; *elles* instruisent les élèves.

Que fait le chien ? — *Il* garde la maison.

Que fait la chèvre ? — *Elle* broute l'herbe.

Que font les chevaux ? — *Ils* trainent les voitures.

Que font les vaches ? — *Elles* donnent du lait.

Dites encore ce que fait le soleil — la lune ; ce que font les astres — les étoiles.

Le soleil (*il*) éclaire la terre. La lune (*elle*) conduit le voyageur. Les astres (*ils*) brillent dans le ciel. Les étoiles (*elles*) apparaissent au levant.

Quel mot peut-on employer à la place de Jean ? — de Louise ? — de Charles et de Pierre ? — de Marie et de Pauline ? — de l'oiseau ? de la fauvette ? — des insectes ? — des animaux ? — des bêtes ? — des choses ? — des hommes ? — des personnes ? etc.

EXERCICES ÉCRITS. — Ecrivez le mot qui remplace le nom d'un garçon — de plusieurs garçons — d'une fille — de plusieurs filles — de trois chevaux — de cinq chaises — de quelques heures, etc.

Ecrivez sous dictée les phrases suivantes :

Les oiseaux sont légers : ils voyagent dans l'air. Les hirondelles volent rapidement : elles passent comme un trait. Le poisson est agile : il fuit comme une flèche. La libellule aime les lieux humides ; elle voltige sur les étangs et les marais.

Dans les exemples suivants, écrits au tableau, vous remplacerez les mots que nous venons de voir par des noms convenables :

Il garde les troupeaux. *Elles* chantent en cousant. *Ils* défendent leur patrie. *Il* joue du violon. *Elle* lit une histoire. *Il* vit dans les déserts. *Elles* croissent dans nos jardins. *Ils* chassent les nuages.

REMARQUES GRAMMATICALES.

Les mots *il*, *elle*, *ils*, *elles*, remplacent des noms. Ce sont des *pronoms*. (Pronom = pour le nom).

Ces pronoms prennent le genre et le nombre des noms dont ils tiennent la place.

DEUXIÈME LEÇON :

LES PRONOMS SUJETS DE PREMIÈRE ET DE DEUXIÈME PERSONNE DU SINGULIER.

EXERCICES ORAUX. — Vous me direz à tour de rôle ce que vous faisiez avant l'école :

Henri ! *Je* portais un paquet.

Frédéric ! *Je* parlais à mon frère.

Charlotte ! *Je* tricotais un bas.

Alice ! *Je* lisais une histoire.

Dites aussi ce que vous ferez après l'école :

Je préparerai le repas. *Je* garderai mon petit frère. etc.

Quel mot employez-vous pour parler de vous-même ? Ce mot *je* est-il aussi un pronom. Pourquoi ? Fait-il penser à un garçon ou à plusieurs ? Peut-il être

employé par une fille ou une dame ? Ce mot peut-il remplacer un nom d'animal ? (Rappeler une fable que les élèves connaissent). Peut-il être employé à la place d'un nom de chose ?

Quelle différence trouvez-vous, pour l'idée, entre ces deux exemples ?

Je suis un enfant obéissant.

Il est un enfant obéissant.

Quel pronom employez-vous pour parler de quelqu'un ?

Quel mot employez-vous pour parler de vous seul ?

Adressez-vous à un camarade (garçon ou fillette) et dites-lui ce qu'il fait :

Tu écoutes la leçon. — *Tu* écris un problème. — *Tu* parles. — *Tu* lis. — *Tu* chantes. etc.

A qui fait penser le mot *tu* ? L'employez-vous en parlant à un animal ? à une chose ? à vous-même ? Ce mot est-il un pronom ? Pourquoi ? Est-il un pronom singulier ou pluriel ? masculin ou féminin ?

EXERCICES ÉCRITS. — Écrivez le pronom qui désigne quelqu'un parlant de soi-même. — Écrivez le pronom qui désigne quelqu'un à qui l'on parle.

Les pronoms *je* et *tu* ont-ils une forme différente pour le masculin et le féminin ?

Écrivez sous dictée les phrases suivantes :

Je suis un enfant. *Tu* es joyeuse. *Il* est souvent malade. J'étudie ma leçon. *Tu* obéis à ton maître. Elle écoute une histoire. J'ai un beau livre. *Tu* as un chapeau neuf. Ils ont des habits propres.

Suis-je libre ? Es-tu prêt ? Est-il content ? Est-elle sage ? Sont-ils polis ? Sont-elles obéissantes ? Ai-je soin de mes cahiers ? As-tu du goût pour le dessin ? Ton frère a-t-il du temps pour lire ? Louise a-t-elle une robe neuve ? Ont-ils des devoirs difficiles ? Ont-elles un grand chagrin ? Parle-t-il bien ? Travaille-t-elle beaucoup ? Lis-tu le journal ? Va-t-il partir bientôt ? Ce fruit est-il bon ? Ces fleurs sont-elles odorantes ?

REMARQUES GRAMMATICALES.

Le pronom *je* désigne une personne qui parle d'elle-même. Le pronom *tu* désigne une personne ou une chose à qui l'on parle.

Ces mots n'ont qu'une forme pour les deux genres.

Le pronom *je* s'élide comme l'article *le* ou *la* devant les mots qui commencent par une voyelle ou un *h* muet.

Les pronoms *je*, *tu*, *il*, *ils*, s'emploient toujours comme sujets de la proposition.

U. B.

RÉCITATION

2. L'araignée et le ver à soie.

L'araignée, en ces mots, raillait le ver à soie :

« Bon Dieu ! que de lenteur dans tout ce que tu fais !

Vois combien peu de temps j'emploie

A tapisser un mur d'innombrables filets. »

— « Soit répondit le ver ; mais ta toile est fragile ;

Et puis, à quoi sert-elle ? A rien.

Pour moi, mon ouvrage est utile ;

L. D.

Si je fais peu, je le fais bien. »

LE BAILLY.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème proposé par l'Éducateur (page 487).

Des trois offres en présence desquelles se trouve la commune, la plus avantageuse pour celle-ci sera évidemment celle qui demande la plus faible annuité.

Examinons-les dans l'ordre où elles sont présentées par le problème.

BANQUE A.

Elle prête les 480 000 f. au pair et exige comme intérêt et annuité une somme égale au $4\frac{1}{2}\%$.

La commune payerait donc à cette banque une annuité de $480\,000 \text{ f.} \times 0,045 = 21\,600 \text{ f.}$

BANQUE B.

La banque B. prête au cours de 96% . La commune, qui doit tirer, en capital réel la somme de 480,000 f. devrait ainsi emprunter :

$$\frac{480\,000 \text{ f.}}{0,96} = 500\,000 \text{ f.}$$

C'est sur ce capital de 500 000 f. que roule la combinaison financière proposée.

La question se pose donc ainsi :

Quelle annuité faut-il payer pendant 50 ans pour éteindre une dette de 500,000 francs, le taux de l'intérêt étant calculé au $3\frac{1}{2}\%$?

La recherche de la formule qui trouve ici son application nous entraînerait trop loin. On trouve celle-ci dans les traités (voir par exemple : Voruz, problème 375).

Voici cette formule :

$$b = \frac{cr(1+r)^n}{(1+r)^n - 1}$$

b = annuité à trouver :

$c = 500\,000 \text{ f.}$

$(1+r) = 1,035.$

$n = 50.$

$(1+r)^{50} = 5,58489$

Nous posons :

$$b = \frac{500\,000 \times 0,035 \times 5,58489}{5,58489 - 1}$$

Les calculs donnent :

$b = 21\,317 \text{ f.}$

A cette somme il convient d'ajouter l'annuité de 120 f. réclamée en plus par la banque pour services d'intérêts aux porteurs de délégations :

La commune aurait donc à payer en fin de compte $21\,317 \text{ f.} + 120 \text{ f.} = 21\,437 \text{ f.}$

BANQUE C.

La banque C. prête les 480 000 f. au pair sans commission et demande $3\frac{3}{4}\%$ d'intérêt.

La question se pose comme pour l'offre de la banque B. et la même formule doit être appliquée.

$$b = \frac{cr(1+r)^n}{(1+r)^n - 1}$$

$c = 480\,000 \text{ f.}$

$(1+r) = 1,0375.$

$n = 50.$

$(1+r)^{50} = 6,30129.$

$$b = \frac{480\,000 \times 0,0375 + 6,30129}{6,30129 - 1} = 21\,395 \text{ f. annuité exigée par la banque C.}$$

Conclusions : C'est donc l'offre de C., laquelle est de 42 f. inférieure à celle de B. et de 205 f. à celle de A. qui est la plus avantageuse pour la commune.

Observation : Table de logarithmes de Ph. André.

A. PILET.

Cette solution est conforme à celle de M. Frossard, auteur du problème. Nous avons reçu une solution de M. Perret, instituteur aux Hauts-Geneveys, un peu différente de celle-ci.